

Copie de la résolution no C.M. 23-11-290 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 22 novembre 2023.

OBJET: TARIFICATION 2024 GMR

ATTENDU la recommandation faite par le CGMR par la résolution portant le numéro CGMR 23-11-003;

ATTENDU la recommandation faite par le CA par la résolution portant le numéro CA 23-11-067.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sébastien Bourget ,
appuyé par Mme Suzie Bernier
et résolu

1. que les tarifications suivantes soient adoptées pour l'exercice financier 2024 :

Tarifications du service de collecte :

- Collecte des contenants transrouliers dans les écocentres municipaux pour les municipalités partenaires du service de collecte des matières résiduelles: 440 \$/collecte (440 \$/collecte en 2023);
- Collecte des contenants transrouliers pour les autres usages, selon les disponibilités pour les clients du territoire : particuliers, les entreprises et les municipalités : 600 \$/collecte + le tarif de traitement correspondant (600 \$/collecte en 2023);
- Collecte supplémentaire pour contenants commerciaux (chargement frontal) :
Seuil minimal de 80 \$/collecte pour toute collecte additionnelle + le tarif de traitement correspondant (40\$/collecte en 2023).

Tarifications du service de traitement des déchets :

Tarif d'enfouissement

- Tarif d'enfouissement du L.E.T. : 230 \$ par tonne métrique (\$/TM) (205 \$/TM en 2023) à enfouir incluant les redevances gouvernementales à l'enfouissement. Ce tarif s'applique à toutes les matières qui ne sont pas spécifiquement listées ci-bas.
- Tarif d'enfouissement de l'Amiante : 460 \$ / TM (410 \$/TM en 2023), incluant les redevances.
- Tarif d'enfouissement du gypse : 2 000 \$ / TM (aucun tarif en 2023).

Tarifs de récupération

- 230 \$ / TM (205 \$/TM en 2023) pour les CRD

- 110 \$ / TM (100 \$/TM en 2023) pour les résidus verts
- 135 \$ / TM (135 \$/TM en 2023) pour les tubulures d'érablières avec broches
- 75 \$ / TM (75 \$/TM en 2023) pour les tubulures d'érablières sans broches et avec raccords
- 0 \$ / TM (0 \$/TM en 2023) pour les tubulures d'érablières sans broches et sans raccords

Aucun frais pour :

- le plastique de balle ronde blanc non souillé trié à la source
- la ferraille triée à la source
- les matières recyclables visées par la collecte sélective
- les résidus domestiques dangereux visés par le règlement REP du MELCC

Autres tarifs

- Utilisation du pic de déglacage : 70 \$ (65 \$ en 2023)
- Pesée unique : 40 \$ (35 \$ en 2023)

2. que la MRC se réserve le droit de procéder unilatéralement à la classification des matières en vertu des critères de conformité établis par les différents programmes de récupération. La classification se fait à la sortie après une inspection du chargement.
3. que la MRC facture les tarifs de récupération en fonction du type de matière le plus coûteux dans le chargement.
4. que la MRC peut décider sans préavis de modifier toute tarification de récupération ou de la considérer comme tarification d'enfouissement, le cas échéant.

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme

Donnée à Saint-Lazare, le 23 novembre 2023

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale